

PROCÈS-VERBAL

Chambre des communes, chambre 429,
Le JEUDI 15 mai 1947.

Le Comité spécial chargé d'étudier la Loi des élections fédérales, 1938, se réunit à quatre heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Paul-E. Côté (*Verdun*).

Présents: MM. Côté (*Verdun*), Fair, Gariépy, Hazen, Kirk, MacInnis, Marier, Marquis, McKay, Mutch, Richard (*Gloucester*), Stirling, Zaplitny.

Est aussi présent: M. Jules Castonguay, Directeur général des élections.

Le Comité reprend l'examen de la Loi des élections fédérales, 1938, et étudie un certain nombre de modifications proposées.

M. Jules Castonguay est rappelé. Le Directeur général des élections est interrogé au sujet de certaines modifications à l'étude, qui sont citées dans le compte rendu des témoignages de ce jour.

Le Comité termine l'étude des articles de la loi jusqu'à l'article 111 inclusivement. Avant d'entreprendre l'examen des Annexes de la loi et des modifications qui y sont projetées, il est décidé d'étudier les suggestions formulées par l'Auditeur général et de reprendre l'examen des articles 14, 16, 19, 31, 33, 36, 45, 56, 60, 61, 70, 94, 95, 96, 97, 98.

Sur la proposition de M. Marquis, le Comité s'ajourne à 5h. 30 de l'après-midi pour se réunir sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
ANTOINE CHASSÉ.